



Programme de l'examen VTC théorique et pratique

OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES

Permettre au candidat de se présenter aux épreuves d'admissibilité comprenant :

- Tronc commun de l'examen du TPPP (T3P)
- Partie spécifique VTC (connaissance du territoire, gestion et réglementation spécifiques à l'activité de VTC – conduite d'un véhicule VTC) permettant la délivrance de la carte professionnelle de Conducteur de Voiture de Transport avec Chauffeur

Permettre au candidat de se présenter à l'épreuve pratique d'admission comprenant :

- Conduite sur route d'un véhicule VTC école.

PROFIL DES APPRENANTS

Pour qui :

Conditions pour s'inscrire à l'examen (article R. 3120-7 du code des transports) :

- être titulaire du permis de conduire de la catégorie B libéré du délai probatoire prévu à l'article L. 223-1 du code de la route ;
- être médicalement apte dans les conditions prévues par l'article R. 221-11 du code de la route;

- ne pas avoir fait l'objet, dans les dix ans qui précèdent sa demande, d'un retrait définitif de sa carte professionnelle de conducteur du transport public particulier de personnes ;
- ne pas avoir fait l'objet, dans les cinq ans qui précèdent sa demande, d'une exclusion pour fraude lors d'une session de l'un des examens des professions du transport public particulier de personnes.

Prérequis :

Ne pas avoir inscrit au bulletin n° 2 de son casier judiciaire une condamnation définitive pour une des infractions suivantes :

- délit sanctionné en vertu du code de la route par une réduction de la moitié du nombre maximal de points du permis de conduire ;
- conduite d'un véhicule sans être titulaire du permis de conduire correspondant à la catégorie du véhicule utilisé ou conduite malgré l'annulation du permis de conduire ou malgré l'interdiction d'obtenir la délivrance du permis, ou encore pour refus de restituer son permis de conduire après l'invalidation ou l'annulation de celui-ci ;
- peine criminelle ou à peine correctionnelle d'au moins six mois d'emprisonnement pour vol, escroquerie, abus de confiance, atteinte volontaire à l'intégrité de la personne, agression sexuelle, trafic d'armes, extorsion de fonds ou infraction à la législation sur les stupéfiants.

CONTENU DE LA FORMATION (39 HEURES)

Réglementation du transport public particulier de personnes – T 3 P –

A. Compétences communes – 7h

- Connaître la réglementation s'appliquant aux différents modes de transports publics particuliers : taxis, VTC, véhicules motorisés à deux ou trois roues
- Connaître la réglementation relative à l'utilisation de la voie publique pour la prise en charge de la clientèle pour les différents modes de transports publics particuliers
- Connaître les obligations générales relatives aux véhicules
- Connaître les obligations relatives au conducteur : conditions d'accès et d'exercice de la profession, obligations de formation continue
- Connaître la composition et le rôle des divers organismes administratifs, consultatifs et professionnels
- Connaître les autorités administratives et juridictions compétentes dans le cadre de l'activité du transport public particulier de personnes
- Connaître les obligations du conducteur en matière d'assurance, l'identification des assurances obligatoires et les conséquences à ne pas être assuré
- Connaître les agents susceptibles de procéder à des contrôles en entreprise ou sur route et leurs prérogatives respectives ; savoir présenter les documents relatifs au conducteur et au véhicule
- Connaître les sanctions administratives et/ou pénales encourues en cas d'infraction à la réglementation ainsi que les voies et délais de recours
- Connaître les règles relatives à la prise en charge des personnes à mobilité réduite
- Avoir des notions sur la réglementation s'appliquant aux transports collectifs assurés sous la forme de services occasionnels ainsi que sur le transport à la demande
- Avoir des notions sur les règles s'appliquant aux pratiques de covoiturage entre particuliers et aux offres de transport privé

- Connaître les dispositions relatives aux intermédiaires, en ce qui concerne la relation avec le conducteur

B. Sécurité routière – 3,5h

- Savoir appliquer les règles du code de la route (signalisation, règles de circulation, comportement du conducteur, usage ceinture de sécurité, utilisation des voies dédiées...)
- Connaître et éviter les risques liés à l'alcoolémie, l'usage de stupéfiants, la prise de médicaments, le stress, la fatigue
- Connaître les principes de conduite rationnelle pour économiser le carburant, réduire le bruit et préserver le matériel et l'environnement
- Savoir appliquer les règles de sécurité concernant l'utilisation des téléphones et ordi phones dans les véhicules
- Savoir respecter les obligations en matière d'entretien et de visite technique des véhicules
- Savoir appliquer les règles de conduite à tenir en cas d'accident (protection des victimes, alerte des secours, premiers secours à porter...)
- Savoir rédiger un constat amiable d'accident matériel
- Connaître les sanctions des infractions au code de la route
- Connaître la réglementation du permis de conduire (permis à points, permis probatoire, annulation, invalidation et suspension du permis)
- Savoir prendre en charge des passagers et leurs bagages en assurant la sécurité des personnes et des biens.

C. Gestion – 10h30

1. Connaître et savoir appliquer les principes de base de gestion et de comptabilité :
 - Connaître les obligations et documents comptables
 - Connaître les charges entrant dans le calcul du coût de revient et les classer en charges fixes et charges variables
 - Connaître les principes de base pour déterminer le produit d'exploitation, le bénéfice, le résultat, les charges, le seuil de rentabilité

- Connaître les principes de l'amortissement
- 2. Connaître les différentes formes juridiques d'exploitation (EI, EURL, SARL, SAS, SASU, SCOP...)
- Connaître les modes d'exploitation (exploitation directe, locationgérance...)
- 3. Connaître les différents régimes d'imposition et déclarations fiscales
- 4. Connaître les différentes formalités déclaratives
- 5. Connaître la composition et le rôle des chambres des métiers et de l'artisanat
- 6. Savoir définir les différents régimes sociaux (régime général, régime social des indépendants) ; comprendre les principes de cotisations et prestations par branche (maladie, vieillesse, chômage...)

D. Français – 3,5h

1. Connaître un texte simple ou des documents en lien, notamment, avec l'activité des transports
2. Comprendre et s'exprimer en français pour :
 - Accueillir la clientèle
 - Comprendre les demandes des clients
 - Interroger les clients sur leur confort
 - Tenir une conversation neutre et courtoise avec les clients durant le transport
 - Prendre congé des clients

E. Anglais – 3,5h

Comprendre et s'exprimer en anglais, au niveau A 2 du Cadre Européen Commun de Référence pour les Langues, pour :

- Accueillir la clientèle
- Comprendre les demandes simples des clients
- Demander des renseignements simples concernant le confort de la clientèle
- Tenir une conversation très simple durant le transport
- Prendre congé des clients

F. Développement commercial VTC – 3,5h

Comprendre le comportement, la fidélisation de la clientèle et savoir gérer les problèmes et conflits possibles :

- Entretien de la tenue vestimentaire et savoir où se les procurer
- Relation clientèle et devoirs du chauffeur
- Comprendre l'importance de la qualité du Service
- Gestion de la mission du départ à la dépose des passagers

G. Gestion spécifique VTC (épreuve spécifique) – 3,5h

Compétence spécifique aux conducteurs de VTC :

- Connaître le territoire d'exercice de l'activité : principaux lieux, sites, bâtiments publics et les principaux axes routiers
- Connaître la réglementation locale en vigueur.

H. Suivi et évaluation – 4h

- Examen blanc le Samedi avec correction en salle pour le suivi du niveau de compréhension et les points à améliorer ou non

Conduite et sécurité – 3h

A.1. Conduite et respect du code de la route

- Intégrer son véhicule dans la circulation sur les différents types de réseaux et d'environnements routiers (agglomérations denses, routes hors agglomération, voies rapides, autoroutes)
- Respecter l'ensemble des règles du code de la route en circulation : signalisation, limitations de vitesse, priorités, usage des voies, croisements, dépassements...
- Rechercher visuellement les informations : regarder, percevoir et trier les informations sur les situations de conduite, contrôler dans les rétroviseurs, contrôler des angles morts en vision directe...
- Analyser les situations de conduite et prévoir leurs évolutions (détecter les indices utiles, comprendre les intentions des autres usagers...)

- Adapter l'allure aux circonstances (type et état de la route, densité de circulation, conditions météorologiques)
- Respecter les distances et marges de sécurité
- Respecter les autres usagers et apporter toute la vigilance nécessaire aux usagers vulnérables (piétons, deux-roues)
- Appliquer les principes d'éco-conduite

A.2. Souplesse de la conduite assurant le confort des passagers

Utiliser de manière souple et rationnelle les commandes du véhicule :

- Lors des changements d'allure (utilisation des freins et de l'accélérateur)
- Lors des changements de direction (maniement du volant, trajectoire)
- Lors des changements de vitesse (sauf si boîte de vitesse automatique)
- Anticiper les situations de conduite et leurs évolutions afin d'éviter les décélérations ou changements de directions brutaux (ajustement de l'allure à l'approche d'un feu tricolore, anticipation des décélérations...)

A.3. Prise en charge et dépose des clients et leurs bagages

- Respecter la réglementation de l'arrêt et du stationnement
- Assurer la sécurité de l'arrêt par le choix de l'emplacement et le cas échéant par la gestion du risque (attirer l'attention des clients sur les véhicules circulant à proximité, utiliser les feux de détresse...)
- Manier correctement et précautionneusement les bagages (savoir porter des charges, charger et décharger sans abîmer les sacs et valises, savoir installer d'éventuels objets fragiles...)

B.1. Présentation générale et attitudes du candidat

- Avoir une tenue vestimentaire correcte et adaptée à l'activité ainsi qu'une bonne présentation générale
- Avoir des attitudes et comportements adaptés (démarche, gestes, expressions, accueil des personnes à mobilité réduite)
- Être discret, courtois et respectueux du client

B.2. Accueil, comportement durant le parcours et prise de congé

- Accueillir le client lors de sa montée dans le véhicule, de façon adaptée à l'activité
- Converser durant le parcours si le client le désire en restant neutre et discret, veiller aux éléments en confort (température de l'habitacle, radio...)
- Prendre congé du client lors de l'arrivée au point de destination, de façon adaptée à l'activité

B.3. Vérification de l'état du véhicule avant et après la prestation

Veiller au bon état et à la propreté du véhicule.

C.1. Élaboration et suivi du parcours

- Élaborer un parcours d'un lieu de prise en charge à un lieu de dépose des clients
- Utiliser un GPS (programmation, suivi de l'itinéraire) et utiliser un plan ou une carte routière
- Adapter le parcours à d'éventuelles difficultés inattendues (embouteillages, travaux...)

C.2. Délivrance d'informations touristiques et pratiques

Délivrer des informations de base sur les sites et monuments d'intérêt culturel et touristique situés à proximité du lieu de l'épreuve et sur les lieux publics (gares, hôpitaux, etc.).

C.3. Compréhension et expression en langue anglaise (Niveau A2)

- Comprendre une demande relative au transport exprimée en anglais par le client (temps de trajet, point de dépose...)
- S'exprimer en anglais pour apporter une réponse simple à la demande du client

D. Établir le prix de la prestation, facturer et procéder à l'encaissement

- Calculer le prix de la course/de la mission
- Établir les documents (note...)
- Encaisser le paiement, notamment avec un terminal de paiement électronique

Représentant un total d'environ **42 heures de formation** : Théorie **39 heures**, Conduite **3 heures**

DELAIS D'ACCES

3 semaines

SUIVI DE L'EXÉCUTION ET ÉVALUATION DES RÉSULTATS

- Rapport de formation à rendre à l'issue de la formation
- Fiches d'évaluation
- Quizz réguliers durant la formation présentielle
- Feuilles de présence

ORGANISATEUR D'EXAMEN

Les Chambres de Métiers et de l'Artisanat du Territoire National